Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 12 (1920)

Heft: 12

Artikel: Les industries suisses et la concurrence internationale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383345

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ils estiment que le congrès n'a pas eu de résultat pratique. Cette conception est compréhensible du point de vue de l'opposition. Ce n'est pas la nôtre; le refus d'admettre l'organisation unifiée est pour nous des plus significatif, surtout si l'on considère que l'organe du parti communiste a avoué franchement qu'elle ne devait être qu'un moyen pour gagner les syndicats à la tactique communiste. Car cela aurait signifié la ruine des fédérations syndicales.

Si le Volksrecht croit que le mode d'élection des délégués par les sections donnerait au congrès une autre physionomie, nous lui objectons que dans la plupart des fédérations ayant à élire plusieurs délégués, la majorité d'entre eux a été nommee par les sections et que c'est justement l'opposition (ouvriers sur bois) qui a donné à ses délégués le mandat impératif de voter pour l'organisation unifiée. Dans ces conditions il est fort indifférent que les mandats soient distribués aux délégués par les sections ou par le comité central.

Nous pouvons dire aux ouvriers du bâtiment que « l'écueil » de la côte moscovite peut devenir pour le moins aussi dangereuse pour la Fédération des ouvriers du bâtiment que, par exemple, pour les métallurgistes ou les typographes. Il est certain que la Fédération des entrepreneurs du bâtiment, à laquelle ils se heurtent, ne s'efrayera pas des plus énergiques résolutions qui ne peuvent s'appuyer sur aucune circonstance réelle. Ce n'est pas par hasard que « l'orientation la plus extrémiste » est surtout propagée dans les spères où la masse n'a pas encore pu être gagnée à la lutte syndicale.

C'est le commentaire de la *Holzarbeiterzeitung* qui nous plaît le moins. Le ton qu'elle affecte dans une chose aussi sérieuse est plutôt burlesque.

Le congrès doit examiner les questions qui lui sont soumises avec sérieux et d'une façon approfondie. Si cette examen fait ressortir la légèreté d'une proposition, elle ne peut avoir pour résultat que la « grande corbeile à papier ».

La théorie d'un appareil de lutte discipliné et centralisé est fort belle, mais elle reste une théorie aussi pour les ouvriers sur bois, dont le comité central n'a pas même voulu d'une organisation unifiée avec les ouvriers du bâtiment. Si la Holzarbeiterzeitung apprécie si peu aujourd'hui les travaux de statistique de l'Union syndicale, nous lui rappelons le temps où l'on ne possédait pas encore de statistique. A cette époque la situation des ouvriers était recouverte d'un voile mystérieux. Les fédérations restaient perplexes devant les plus simples questions d'organisation. Ce n'est que grâce à la statistique syndicale que nous avons pu obtenir peu à peu une certaine unité dans l'orientation des questions d'organisation. Nous remarquons en outre que ce n'est que grâce à la statistique syndicale qu'il a été possible d'avoir un aperçu général sûr sur les luttes économiques. L'énorme capacité d'action des fédérations, exprimée par environ 2000 mouvements de salaire en cours de l'année écoulée, diminue les arguments de ceux qui propagent jour et nuit la phrase des «luttes en masses», mais le fait lui-même ne peut pas être dénié. Il prouve aujourd'hui, et certainement ces prochains temps encore, que l'importance des fé-dérations syndicales réside dans les actions individuelles, que c'est dans celles-ci que les batailles seront menées et le succès obtenu. Les syndicats sont tellement orientés sur ces actions et sur cette tactique de lutte qu'une nouvelle orientation, dans le sens de Bâle ou de Moscou, ravirait aux ouvriers leurs moyens de défense au sein de la société capitaliste.

Nous vivons au milieu d'une révolution. Nous ne savons pas si elle sera décidée par les mitrailleuses et les canons, ce n'est pas cela qui est en discussion ici. Mais nous savons qu'il faut nous conformer à la situation du moment, que notre attitude dépend de celle de notre adversaire. S'il est réactionnaire, nous lui répondons par la lutte révolutionnaire, s'il est prêt à concéder des réformes, nous y travaillerons autant que possible, en évaluant les forces en présence, car elles marquent toujours la mesure des succès que l'on peut espérer. Par contre, nous nous refusons à jouer l'avenir sur une seule carte!

500

Les industries suisses et la concurrence internationale

Un livre du Dr Pierre-Henri Schmidt vien tde paraître en deuxième édition et en langue allemande chez Orell Füssli, qui mérite la plus haute attention.

« Tandis que chez les grandes puissances le développement industriel, l'expansion coloniale, la politique mondiale et la force militaire sont certainement étroitement liés, on a, par contre, le singulier spectacle d'un petit pays, placé au milieu du continent européen, éloigné de la mer, auquel la mère nature n'a alloué que de maigres dons, qui ne possède ni armée permanente, ni flotte, ni colonies, sans grande diplomatie, devient une grande puissance industrielle et mène avec autant d'audace que de succès une lutte qui semble si inégale, pour la puissance économique et arrive à conquérir une place toujours plus considérable parmi les grands Etats. Nulle part les possibilités de ravitaillement qu'accordent le propre territoire et la puissance économique obtenue par le travail des habitants ne présentent un contraste plus frappant qu'en Suisse. » « La Suisse n'est pas restée en arrière dans la lutte gigantesque pour le progrès industriel; aujourd'hui elle se place au premier rang dans la lutte pacifique entre nations. Oui, l'industrie suisse s'est étendue, plus que n'importe quel autre, bien au-delà des frontières de son propre territoire; elle a créé dans les pays environnants comme dans les pays les plus éloignés des centaines de fabriques et s'efforce de cette manière à rompre l'étroit rayon et les précaires conditions de production de la patrie, et cela sans abandonner la liaison avec l'économie nationale du pays . . . » « La pensée de représenter dans sa généralité le domaine de la concurrence industrielle internationale n'est pas venue à l'idée de l'auteur; il s'est contenté de donner avec satisfaction l'exemple d'une partie relativement petite du monde, où l'activité profession-nelle a pris un développement particulier qui, avec ses embranchements mondiaux, est quand même un phénomène typique de la lutte de concurrence internationale.»

Ces extraits de l'introduction nous donnent une idée de l'esprit et de la tendance de cette œuvre. Sa riche documentation ressort déjà de la table des matières. L'ouvrage se divise en deux parties, sur les forces productives et la lutte pour la vente qui, réunis, forment un volume de 212 pages. Le premier livre comprend les matières premières, les forces motrices, la main-d'œuvre et le capital. Le second la lutte pour la vente et le marché mondial. Le premier chapitre sur les matières premières traite entre autres la situation géographique de la Suisse, les exigences de la fabrication moderne de denrées, les localités dans lesquelles la grande industrie réside; les voies fluviales et les débouchés à la mer; les trésors de la terre, les terrains de culture; la pauvreté en industries nationales, les minerais des Alpes, la production du fer dans le Jura, l'importation du fer; la question des matières premières dans l'industrie chimique, les salines; les forêts, la

pauvreté en bois, la fabrication du papier, la sculpture sur bois, la fabrication de meubles, la vannerie; l'élevage du bétail, la production laitière, la fabrication de beurre et de fromage, le prix du lait; la tannerie et l'industrie de la chaussure; les plantations de tabac, les légumes et les fruits, les fabriques de conserves; la question des matières premières pour les brasseries, l'industrie du savon, de la paille et du chocolat; les matières premières des industries du textile; les eaux de fabrique, la canalisation et l'irrigation; les établissements de vérification, le bilan des matières premières et la dépendance de la Suisse

Les cinq autres chapitres ne sont pas moins riches en documentation Le livre est une véritable mine de laquelle on peut extraire tout ce que l'on veut savoir sur notre travail national, depuis les professions les plus modestes qui doivent être protégées, jusqu'aux puissantes grandes industries qui prennent une place honorable sur le marché mondial; il explique leurs conditions naturelles, leur cohésion, leur développement et leurs résultats L'énorme documentation a été traitée avec l'ordre le plus minutieux, l'exposé est bref, clair et intéressant. Nous ne trouvons nulle part un rapport aride, les jugements économiques et les prévisions de l'auteur sont toujours intéressants, même là où nous ne pouvons être d'accord avec lui. Le troisièm chapitre du premier livre, traitant la main-d'œuvre et qui s'occupe entre autres du socialisme, de la législation de protection ouvrière, de la journée de huit heures, du mouvement syndical, de la révolution sociale et du progrès social forme une exception. Ce chapitre est non seulement choquant pour nous, socialistes, il est faible en lui-même. L'auteur, tout en s'efforçant d'être objectif, ne peut pas beaucoup dépasser les opinions bourgeoises courantes. A côté de justes réflexions nous trouvons beaucoup d'erreurs et de banalités.

Mais ce n'est pas une raison pour rejeter le livre en entier. Au contraire, nous le recommandons chaleureusement, surtout à ceux qui ne peuvent pas étudier de grandes œuvres scientifiques et se frayer une voie à travers d'interminables statistiques pour connaître les conditions économiques de notre pays. Par sa richesse en faits il peut motiver les opinions justes que nous avons déjà, reviser les erreurs, nous inciter à la réflexion, bien plus, nous encourager, là où les circonstances le permettent, à continuer et à approfondir nos études. C'est un travail plein de mérites et qui ne devrait manquer dans aucune de nos bibliothèques.



La journée de huit heures et la convention de Washington

Les représentants des organisations patronales et ouvrières se sont réunies, à Berne, dans la salle du Conseil d'Etat pour prendre position au sujet du 1er projet de convention tendant à limiter à huit heures par jour et à 48 heures par semaine le nombre des heures de travail dans les établissements industriels. Il s'agissait de l'application de cette convention aux lois suisses sur la durée du travail (loi sur les fabriques et loi sur la durée du travail dans les entreprises suisses de transport), et en particulier aux arts et métiers qui ne possèdent encore aucune législation réglementant la durée du travail.

Tandis que les représentants des ouvriers demandaient la ratification de cette convention, en faisant remarquer que notre entrée dans la Ligue des nations nous en faisait une obligation. Les représentants patronaux proposaient de ne pas la ratifier. Ils en faisaient ressortir les difficultés d'application et s'opposaient en principe à toute diminution de la durée du travail. La concurrence étrangère étant un de leurs

gros arguments.

Les représentants ouvriers refutèrent facilement cette argumentatino. Le développement technique qui a suivi jusqu'ici chaque diminution d'heures de travail, augmente plutôt la production. Les chiffres de l'exportation des 30 dernières années en donne la preuve. La diminution des heures de travail est un facteur de progrès que l'on a tort de méconnaître. Une série de contrats collectifs conclus dans les arts et métiers ces derniers temps (voir le rapport bisannuel de l'Union syndicale suisse) prouvent que la journée de huit heurs y peut être appliquée aussi bien que dans la grande industrie.

Les représentants patronaux ayant déclaré qu'ils étaient d'accord d'introduire la journée de huit heures là où elle était possible, le président de l'assemblée, M. le conseiller fédéral Schulthess, proposa aux organisations ouvrières et patronales d'entamer des pourparlers directement ou par l'intermédiaire du Département pour rechercher les bases d'application de la journée de huit heures. Le Département de son côté cherchera a fixer ensuite dans une loi la réalisation des principes essentiels de la convention de Washington. Avant d'arrêter définitivement un projet de loi, les organisations patronales et ouvrières seront convoquées à nouveau pour donner leur avis.

Les Congrès internationaux

V^{me} Congrès international des diamantaires

Du 23 au 27 août s'est tenu à *Londres* le 5me congrès international des diamantaires. 45 délégués de six pays: Hollande, France, Angleterre, Belgique, Amérique et Suisse, étaient présents. Le délégué de l'Allemagne n'a pas reçu le visa de son passeport.

Tenant compte de la situation difficile de l'industrie diamantaire, le congrès adopta la semaine de 44 heures, pour arriver plus tard à celle de 40 heures. Aucun apprenti ne doit plus être admis sur la partie sans l'autorisation du bureau international des diaman-

taires.

Le bureau international a été composé de 3 Hollandais, 3 Français, 3 Belges, 1 Anglais et 1 Allemand. L'effectif réduit de la Suisse ne permettant pas de lui accorder un représentant au bureau. Cependant, un de ses membres sera convoqué, lorsque des questions importantes seront en discussion.

Plusieurs questions importantes furent renvoyées à l'examen du bureau; entre autres la caisse d'assurance-vieillesse, la caisse de chômage et la question des va-

cances

Le Congrès international des employés de commerce et de bureau

Ce congrès a eu lieu à Amsterdam les 6 et 7 octobre dernier, 900,000 syndiqués y étaient représentés par des délégués venant du Danmark, d'Allemagne, d'Angleterre, de France, des Pays-Bas, de Hongrie, de Norvège, d'Autriche, de Tchéco-Slovaquie et de Suède.

Avant la guerre il existait deux secrétariats internationaux des employés de bureaux et de commerce, un à Gand et un second à Amsterdam. La guerre a mis fin à ces deux internationales et le congrès qui vient d'avoir lieu avait pour but de reconstituer une Internationale unique. Après de longues discussions, la réso-